

N°131 : JANVIER 2010

LE FAX



GRAND DÉBAT AMÉNAGEMENT : DES PISTES POUR LE SCOT

Le « Grand débat aménagement : Métropole 2030 », qui s'est tenu le 22 janvier à Lille, a connu un réel succès avec plus de 600 inscriptions. Il a été conclu par Martine Aubry, présidente des deux structures organisatrices : le Syndicat mixte du SCOT et Lille Métropole Communauté urbaine.

Après avoir souligné les concordances nombreuses entre les ambitions évoquées par les différents intervenants, notamment Mike Davies, pour la ville durable du futur, Martine Aubry a marqué ses intentions quant aux démarches de cohérence en cours ou qui démarrent :

- rejoindre l'« InterSCOT » qui s'est constitué entre Scarpe et Artois pour favoriser des approches communes à l'échelle de l'aire métropolitaine ;
- s'inscrire dans le cadre du schéma régional d'aménagement du territoire (SRAdT) ;
- contribuer à l'initiative de l'Etat d'établir un cadre de cohérence de l'aménagement et des transports à l'échelle de l'aire métropolitaine, mais cette démarche ne doit pas être une recentralisation et l'Etat doit engager des moyens à la hauteur des enjeux.

Elle a ensuite rappelé plusieurs objectifs centraux pour le SCOT, retenus dans les politiques engagées dans la métropole :

- reconstruire la ville dans toute sa diversité, en mélangeant les générations, les catégories sociales, les fonctions ;
- faire une ville « flexible », qui ne soit pas dépassée par les transformations de nos sociétés ;

- intégrer l'économie à la ville, en y répartissant les projets d'excellence ;
- répondre aux défis écologiques, notamment par la « ville intense » et le développement des transports en commun ;
- faire de la qualité la marque de la Métropole, par la beauté des espaces publics et de l'architecture, par le développement de la nature en ville, par un traitement harmonieux des rapports entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles.

Si le schéma directeur lui paraît avoir joué un rôle positif dans bien des domaines, la présidente a souligné la nécessité d'en revoir les objectifs pour répondre aux nouveaux défis. Elle a lancé l'idée d'un appel à des équipes internationales, sur la base du diagnostic en cours de préparation, pour porter plus loin la réflexion. Elle a évoqué enfin l'objectif d'un grand schéma de cohérence territoriale enrichi par les consultations d'experts, en particulier ceux qui ont participé au Grand débat, et appuyé sur de nombreuses contributions des élus et des citoyens.

Nathan Starkman

PUBLICATION ET SITE INTERNET POUR LE SCOT

→ Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole a lancé une nouvelle publication, « Métroskot », qui présentera périodiquement l'avancement des travaux d'élaboration du SCOT. Son premier numéro réalisé par l'Agence rappelle les grandes données de la procédure de SCOT et fait un point sur les travaux des commissions thématiques mises en place pour l'élaboration du diagnostic.

Un site internet dédié au SCOT de Lille Métropole vient d'être mis en ligne. Il présente le Syndicat mixte, ses missions, ses membres et son territoire et les travaux engagés. Il suivra l'actualité du SCOT : l'avancement des travaux, les publications, les réunions et les événements importants.

www.scot-lille-metropole.org

URBACT JOINING FORCES

→ Le groupe de travail Joining Forces, animé par l'Agence, s'est réuni pour son 5^e séminaire à Cracovie du 12 au 14 octobre 2009 consacré aux enjeux des partenariats publics privés à l'échelle des aires métropolitaines. Le 6^e séminaire de Joining Forces s'est tenu à Bourgas du 17 au 20 janvier 2010 pour débattre des questions d'« inclusion sociale » à l'échelle métropolitaine. Le groupe de travail se réunira encore deux fois en 2010 avant sa conférence finale en mai prochain à Lille.

TRANSFRONTALIER ET SOCIÉTÉ CIVILE

→ Les partenaires du projet « Urbact EGTC » (Expertising Governance for Transfrontier Conurbations) et la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) organisent, le 11 février à Tournai, un séminaire pour échanger sur l'implication de la société civile dans les agglomérations transfrontalières. Le Forum de l'Eurométropole, espace de démocratie participative de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, viendra enrichir cette expérience.

Plus d'information : www.urbact.eu

CITYLAB URBACT

→ Le programme européen Urbact, conjointement avec les groupes de travail Joining Forces et EGTC (cf. informations précédentes), organise à Lille le 12 février un « CityLab » réunissant experts et membres du réseau Urbact pour débattre sur les questions de la gouvernance métropolitaine et des aires métropolitaines traversées par des frontières nationales, régionales ou locales.

Plus d'information : www.urbact.eu

L'OPE COMMUNIQUE...

→ Depuis janvier 2010, Lille Métropole Info, le mensuel d'information de Lille Métropole Communauté urbaine, propose, dans chaque numéro, une sélection d'indicateurs économiques de l'Observatoire partenarial de l'économie (OPE) de Lille Métropole.

L'IMMOBILIER DE BUREAU RÉSISTE

→ Les transactions ont représenté 140 000m² en 2009 (dont 30 000m² en comptes propres) soit une baisse limitée à 10% par rapport à 2008. Le marché lillois a ainsi mieux résisté que celui des autres métropoles françaises, hors Toulouse qui progresse. Le neuf représente 50%, soit le meilleur score depuis 2002. Le stock est cependant en très forte hausse et sera un enjeu essentiel des évolutions des prochaines années.

Ce texte reprend une partie de l'intervention présentée lors du Grand Débat Aménagement, le 22 janvier à Lille.

Le décalage entre espaces vécus et espaces institutionnels est un sujet éternel. Nous sommes durablement condamnés à la négociation inter-territoriale, et ceci quelle que soit l'échelle à laquelle se consolident les gouvernements territoriaux. Il n'y a pas de bonne échelle de la métropole. La résolution des tensions et des contradictions métropolitaines est un travail permanent, parce que la métropole produit en permanence ses propres contradictions. Ces processus peuvent être illustrés par les trois exemples qui suivent.

■ *La dissociation des espaces d'habitation et de travail*
Ce qui fait la qualité et la force d'une métropole, c'est la diversité de l'offre d'emplois, l'accès à un marché du travail le plus large possible en un temps de trajet donné. Cela induit nécessairement une dissociation entre des espaces plus ou moins spécialisés. Dans la plupart des grandes villes, les déménagements des habitants réassocient ces espaces spécialisés dans des systèmes de grands faisceaux géographiques à l'intérieur desquels se regroupent environ 80% des navettes domicile-travail et 40 à 50% des itinéraires résidentiels. Le faisceau est aujourd'hui une sorte de bassin de vie métropolitain, un ensemble où peut se gérer la tension entre le besoin de dissociation des espaces et le besoin de cohérence, de cohésion de la ville.

■ *La disjonction entre les polarités et la ville ordinaire*
La métropolisation se manifeste aussi par l'apparition d'un certain nombre de pôles où se concentrent les moyens et les facteurs de production de la connaissance et de la richesse. Une disjonction se crée entre ces polarités et le tissu urbain ordinaire. La continuité urbaine, historiquement caractérisée par l'îlot et la rue, éclate au profit d'espaces très différents. La logique technique des réseaux fait disparaître la rue au profit d'un certain nombre de tuyaux spécialisés. C'est le grand défi de l'archipel : comment réinventer ces grands opérateurs de la continuité et de la lisibilité de l'espace urbain qu'étaient l'îlot et la rue ?

■ *La désynchronisation des rythmes de vie et le décalage des temps de vie*

La métropole efficace et durable fonctionne 24 heures sur 24. Cela se traduit par des temps toujours choisis par certains et toujours subis par les autres, ce qui accentue les clivages sociaux. En caricaturant quelque peu, les riches se déplacent peu au quotidien et beaucoup pour les loisirs ; pour les pauvres c'est l'inverse. C'est le paradoxe du pavillon et de l'« effet barbecue » : au total ceux qui habitent ces pavillons et ne font pas de grands voyages sont plutôt économes en énergie ; ainsi, le pavillon a une fonction sociale et écologique intéressante dans la ville.

Enfin, la métropolisation se mesure aussi par la coexistence de milliers de temps et d'usages très différenciés de la ville. Une métropole efficace et durable doit être capable de déployer une diversité d'hospitalités qui permette de faire vivre ensemble ces différents temps de la ville.

* Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe



SCHÉMA DIRECTEUR ET ZONES D'EXTENSION POUR L'ÉCONOMIE : QUEL BILAN ?

La carte de destination générale des sols du schéma directeur approuvé en 2002 définit des espaces pour l'implantation, à l'horizon 2015, de nouvelles zones d'activités économiques*, représentées par des carrés violets de 9 hectares chacun : 299 carrés violets au total, soit 2691 ha.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT), l'Agence a réalisé un bilan de l'utilisation de ces possibilités de développement à vocation économique.

- Les parcs d'activités correspondant à 39 de ces carrés violets (13% du total), soit 351ha, existaient déjà avant l'approbation du schéma directeur. Il s'agit par exemple des parcs d'activités d'Houplines, Pont-à-Marcq, Avelin, Ennevelin, Comines, Lesquin-Sainghin en Mélançois, la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq, le Beck à Wattrelos, Luchin à Camphin en Pévèle, etc.

- 119 carrés violets (40% du total), soit 1071ha, ont été inscrits dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et font l'objet de projets de parcs d'activités (par exemple : le Winhoute à Wattrelos, la première phase de Tournebride à Capinghem, l'extension d'Eurasanté, les parcs de La Bassée-Illics, Templeuve-Genech, Pont à Marcq-Ennevelin, Cysoing, etc).

- 28 carrés violets (9%), soit 252ha, ont bien été inscrits dans les PLU, mais ne font l'objet d'aucun projet identifié (par exemple : le long de l'A27 à Baisieux ou de la RN41 à Santes-Wavrin, etc).

- Pour 15 carrés (5%), soit 135 ha, un projet économique existe mais n'est pas encore inscrit dans les PLU ; c'est le cas par exemple des extensions des parcs d'activités prévues à Houplines, Lesquin-Sainghin en Mélançois, ou de Tournebride à Capinghem, etc.

- 90 carrés (30%), soit 810ha, ne font l'objet d'aucun projet et ne sont pas inscrits dans les PLU (exemples : autour du fort de Seclin,

au sud de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq, à l'ouest de la RN41 à Hallennes les Haubourdin, à Prêmesques, à Lompret, etc).

- 8 carrés (moins de 3%), soit 72 ha, destinés au développement économique dans le schéma directeur sont, en fait, affectés à des projets de développement urbain multifonctionnel, à dominante d'habitation.

Ainsi, au total, 126 carrés violets, soit 1134ha (et 42% du total initial) ne font pas l'objet, aujourd'hui, de projet ou de réflexion concernant la création d'un parc d'activités. Mais cette possibilité reste ouverte, théoriquement au moins, pour la plus grande partie d'entre eux.

A l'inverse, 173 carrés violets (soit 1557ha) sont effectivement concernés par un parc d'activités existant ou en projet, ce qui représente un taux de réalisation de 58 %. Il faut y ajouter 19 autres carrés (171ha) destinés dans le schéma directeur à d'autres usages que l'économie, mais qui correspondent aujourd'hui à des projets de parcs d'activités (à Baisieux, Annœullin, Ostricourt par exemple).

Les surfaces ainsi étudiées ne représentent pas la totalité du développement économique dans l'arrondissement de Lille ; en effet, une partie de ce développement s'est réalisée dans le tissu urbain, donc dans la zone urbaine existante de la carte de destination générale des sols du schéma directeur.

Pour préparer le futur SCOT, il va falloir maintenant analyser l'intérêt de conserver la vocation économique des surfaces inscrites au schéma directeur sous les carrés violets et qui, pour le moment, n'ont fait l'objet d'aucun projet.

Chantal Delahoutre

* « zones d'extension à vocation économique » selon la légende de la carte.